

DELIBERATION N° 79/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 19 JUIN 2026 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DES CONVENTIONS POUR L'AUTORISATION DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES SITUÉE SUR DES TERRAINS PRIVES PREALABLEMENT A LA CREATION D'UNE SERVITUDE CONTINUE NON APPARENTE SECTEUR CHEMIN SADECKI – CITE FRUIT A PAIN A CAYENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 40
Date de la convocation : 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix neuf juin à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – BELZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie – BERTONI Dominique – BOURDON-METELLA Manoushka – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CLIFFORD Liser – CONTOUT Yari-Bernard – DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – FAUBERT Christian – FELIX serge – GRAND EMILE Eline – GRISET KHAN Farah – GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – JACQUES Sandrine – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PIRIS VILHENA Rose-Marie – PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – SAHA Erick Félipe – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra -

PROCURATIONS : CHAMBRIER Jean Philippe donne procuration à CONTOUT Yari-Bernard – DAOUDI Yahya donne procuration JACQUES Sandrine – DELAR Seedna donne procuration à PIRIS VILHENA Rose Marie – ELIBOX Thierry donne procuration à CHEN-TUNG Kenny – NICOLAS Jean-Michel donne procuration à PREVOT-BOULARD Stéphanie – RIBAL-AUBIN Dorothy donne procuration à TROCHIMARA Sandra - SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène - SMOCK Serge donne procuration CASTOR Daniel – VICTOR Patricia donne procuration SILEBER Rolande

ÉTAIENT ABSENTS : AMOIDA Soebriena – BELBRUN Joseph – KONG Olivier – NEMOR Ismaël - PANELLE KARAM Marthe – PRINCE Emmanuel – RICHE David -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marc AMBROISE

49 POUR	ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie – BERTONI Dominique – BOURDON-METELLA Manoushka – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CLIFFORD Liser – CONTOUT Yari-Bernard – DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – FAUBERT Christian – FELIX Serge – GRAND EMILE Eline – GRISET KHAN Farah – GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – JACQUES Sandrine – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PIRIS VILHENA Rose-Marie – PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – SAHA Erick Félipe – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra - <u>PROCURATIONS</u> : CHAMBRIER Jean Philippe donne procuration à CONTOUT Yari-Bernard – DAOUDI Yahya donne procuration JACQUES Sandrine – DELAR Seedna donne procuration à PIRIS VILHENA Rose Marie – ELIBOX Thierry donne procuration à CHEN-TUNG Kenny – NICOLAS Jean-Michel donne procuration à PREVOT-BOULARD Stéphanie – RIBAL-AUBIN Dorothy donne procuration à TROCHIMARA Sandra - SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène - SMOCK Serge donne procuration CASTOR Daniel – VICTOR Patricia donne procuration SILEBER Rolande
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016, portant modification des statuts de l'Agglomération pour se conformer à Loi NOTRe et précisant que l'exercice de la compétence assainissement comprend la gestion des eaux pluviales,

Vu la délibération n°25/2021/CACL du 9 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire de l'Agglomération approuve les montants des attributions de compensation pour 2021 et prend acte du rapport de la CLECT du 29 novembre 2019 concernant l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence Gestion des eaux pluviales,

Vu l'avis favorable de la Commission Eaux pluviales du mercredi 3 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Finances- Bureau réunie en séance du mercredi 17 juin 2026 ;

CONSIDERANT que le rapport relatif à l'approbation de la convention pour l'autorisation de travaux de renforcement d'une canalisation d'eaux pluviales située sur des terrains privés préalablement à la création d'une servitude continue non apparente secteur chemin Sadecki – cite Fruit à pain à Cayenne ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du rapport relatif à l'approbation de la convention pour l'autorisation de travaux de renforcement d'une canalisation d'eaux pluviales située sur des terrains privés préalablement à la création d'une servitude continue non apparente secteur chemin Sadecki – cite Fruit à pain à Cayenne ;

ARTICLE 2

D'approuver le programme de travaux et la création d'une servitude au droit de la canalisation située sur des parcelles privées ;

ARTICLE 3

D'autoriser la Présidente à signer les conventions annexées et les actes subséquents à la convention-cadre annexée ;

ARTICLE 4

D'autoriser la Présidente à signer les documents de marché et tous les documents administratifs, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Du vendredi 19 juin 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

Sandra TROCHIMARA